

Un sursis pour les chauffages électriques

Pour éviter un référendum et l'échec quasi assuré de la loi sur l'énergie, une majorité des députés veut traiter ce point séparément

Le lobby des propriétaires de chauffages électriques, Choc électrique, fait peur aux partisans de la loi sur l'énergie qui sera débattue mardi par le Grand Conseil. Au point qu'une majorité se dégage pour extraire du projet de loi l'interdiction dès 2030 de ce mode de chauffage. Tout sera fait pour que le naufrage de la loi fribourgeoise, après un référendum, ne se reproduise pas. Si la gauche veut sauver les mesures qui favorisent le passage aux énergies renouvelables, à droite, les libéraux-radicaux font front uni derrière Jacqueline de Quattro. Les uns et les autres ne s'accordent pas en revanche sur la tactique.



s.



lord.

qui a pourtant même dans la Edimbourg, n'est tout de : chose qu'en lité musicale 'out comme arènes», s'en-

notre photos sur eures.ch

ation

ssons pas rganisateur. as question . iens, bien e la tournure nents, ils ont e fortune bon me belle fête e la bière et le i des artistes s - ont coulé éborde- el Doleires.

«Ce sont les Cantons qui ont la compétence de les interdire»

Marianne Zünd, porte-parole de l'Office fédéral de l'énergie

Les Verts vont proposer de sortir ce point de la loi et d'y revenir rapidement sous une autre forme. Une solution qui convainc les Vert libéraux: «C'est un sujet qui mérite un débat pour lui-même», affirme le chef du groupe, Jacques-André Haury.

Les libéraux-radicaux sont beaucoup plus empruntés. Après une séance de groupe à laquelle a participé Jacqueline de Quattro, il y a quinze jours, ils proposent eux aussi de renoncer à cet article de loi, mais d'attendre ensuite que la Confédération interdise ce mode de chauffage. Le hic, c'est que Berne n'en a pas la compétence: l'article 89 de la Constitution fédérale confie aux Cantons «des mesures concernant la consommation d'énergie dans les bâtiments». La direction du groupe PLR l'ignorait encore en fin de semaine dernière.

«Ce sont les Cantons qui ont la compétence de les interdire, confirme la cheffe de communication de l'Office fédéral de l'énergie, Marianne Zünd. La Confédération a prévu en revanche de mettre plus d'argent à disposition des programmes cantonaux qui soutiennent le remplacement des chauffages.» Et de rappeler que la Conférence des directeurs cantonaux de l'Énergie a, elle, décidé en 2009 d'interdire les chauffages électriques. La loi soumise aux députés concrétise cette décision. Les libéraux-radicaux vont devoir accorder leurs violons avant demain. **1.B.**



Le Grand Conseil vaudois offre un sursis aux chauffages électriques

- > **Energie** La mesure litigieuse a été écartée face à la menace référendaire
- > **Les Verts** proposent de traiter à part le sort des radiateurs

Marco Danesi

A la fin, tout le monde ou presque a été d'accord de mettre entre parenthèses le démantèlement d'ici à 2030 des chauffages électriques vaudois. Mais avec des motivations opposées. Les députés socialistes, des Verts et des vert libéraux veulent lancer une initiative législative après les débats aux Chambres fédérales sur le même sujet au mois de mars 2014. PIR et UDC veulent soutenir les propriétaires et les usagers de ces installations, refusant de se soumettre à leur élimination à terme.

Le résultat du premier débat parlementaire consacré à la révision de la loi vaudoise sur l'énergie datée de 2006 repousse dans la foulée la menace d'un référendum. Celui-ci, dirigé uniquement contre la fin pro-

grammée des chauffages électriques, aurait abouti au rejet de la totalité du projet du Conseil d'Etat défendu par Jacqueline de Quattro, responsable du dossier. Les élus, surtout à gauche, ont voulu éviter le scénario vécu par le canton de Fribourg. La population fribourgeoise avait en effet rejeté un nouveau cadre légal qui prévoyait entre autres la disparition des radiateurs en 2025.

L'affrontement a donc été renvoyé, non pas désamorcé. Car malgré les aménagements et les concessions qui ont «assoupli» l'imjonction de débrancher tôt ou tard les chauffages électriques, l'hostilité de «Choc électrique», association qui défend les intérêts des propriétaires, reste entière. Mais l'essentiel a été sauvé aux yeux d'une large majorité de députés acquis à l'esprit de la révision, qui fait la part belle à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.

Jacqueline de Quattro a beaucoup insisté lors du débat d'entrée en matière sur le caractère «historique» et «pionnier» du dispositif. «La sortie du nucléaire décrétée par le Conseil fédéral nous oblige à prendre nos responsabilités», a déclaré la ministre PIR. Il faudra faire des sacrifices, mais il y aura aussi des op-

portunités.» Ainsi, à l'exception de quelques UDC, les députés ont accepté d'examiner la nouvelle loi, «qui devance Berne et sa stratégie énergétique 2050», s'est réjouie Jacqueline de Quattro.

«Il y a trop de bâton et pas assez de carotte», a déploré la droite. La gauche a regretté une révision trop timide

Par contre, plus réservés que le conseiller d'Etat tout en saluant les avancées et les innovations, les élus n'ont pas manqué de pointer les excès ou les insuffisances du projet gouvernemental. La droite a critiqué la multiplication des contraintes et des obligations. Aux yeux de Michael Buffat, chef du groupe UDC, «il y a trop de bâton et pas assez de carotte». La gauche a avoué sa frustration à l'égard d'une législation trop timide. Toutefois, le «pragmatisme», a indiqué la socialiste Fabienne Freymond Cantone, a eu raison des réticences de ceux qui auraient voulu aller plus loin. Dans ce contexte, les amendements ont

fleur), avec plus ou moins de succès. Si tous semblent d'accord sur la nécessité du virage énergétique, les désaccords demeurent quant aux moyens et à la méthode. Les résistances vis-à-vis des éoliennes en sont la démonstration.

La loi, qui met sur la table 100 millions d'aides et de subventions, panache quantité d'outils pour atteindre ses objectifs: économiser de l'énergie et utiliser des ressources alternatives. La révision s'attaque surtout aux bâtiments, responsables de près de la moitié de la consommation globale du courant en Suisse.

Or, les labels certifiant l'état énergétique des immeubles constitue une autre pierre d'achoppement sur le chemin de la réforme. Les Verts, qui ont produit un rapport préalable à l'issue du travail préalable d'une commission parlementaire, exigent que ces certificats soient établis en cas de construction, de vente et de location de bâtiments. Le gouvernement, lui, ne souhaite l'appliquer qu'aux nouveaux édifices.

La première lecture, inachevée, se poursuit la semaine prochaine. Puis un deuxième débat reprendra l'en-semble du texte. Et des surprises ne sont pas à exclure.

Désaccord autour du plan d'austérité

> **Finances** Le Conseil des Etats refuse de renvoyer les mesures d'économies au Conseil fédéral

Le programme de consolidation

2016 et de plafonner à 3 milliards

seul fédéral, car c'est lui qui a exigé

Ce programme d'économies a

2

Loi sur l'énergie

Report de l'interdiction des chauffages électriques

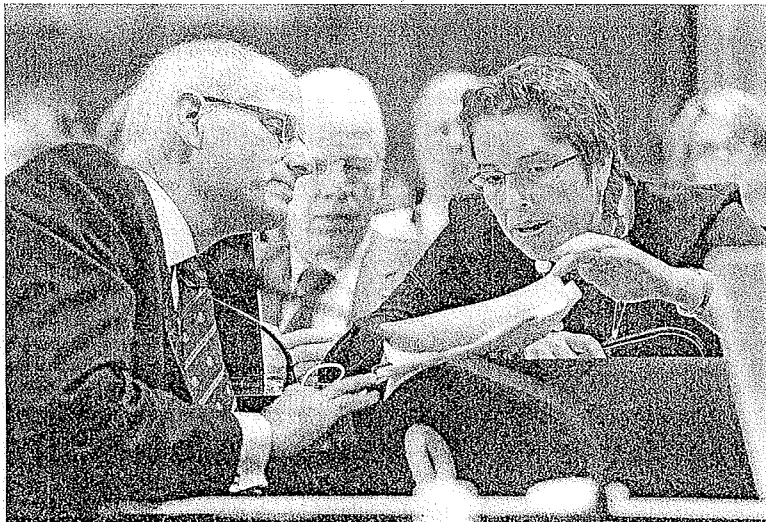
Le Grand Conseil accepte des mesures visant à se passer du nucléaire, mais pas l'alinéa attaqué par Choc électrique

Justin Favrod

Jacqueline de Quattro, magistrate en charge de la Sécurité et de l'Environnement, a constaté avec une pointe de dépit: «Alors qu'il y a des avancées majeures pour favoriser la production d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, on parle de la loi sur l'énergie comme si elle ne comportait que l'interdiction des chauffages électriques.»

Il faut reconnaître que sur les cinq heures de débats tenus hier au Grand Conseil sur cette loi, plus de soixante minutes ont été consacrées à ces fameux chauffages. Finalement, le Grand Conseil a adopté les deux amendements semblables du PLR Jean-Marie Surer et de la Vert'libérale Isabelle Chevalley. Il s'ensuit que la loi comportera bien l'interdiction de l'installation et du renouvellement des chauffages électriques.

En revanche, l'alinéa exigeant le remplacement des radiateurs existants jusqu'en 2030 a été supprimé. Une majorité de 104 voix contre 10 et 15 abstentions a voté ce retrait. Mais ce n'est pas par sympathie pour la chaleur électrique. Ces radiateurs et leurs défenseurs regroupés dans l'association Choc électrique ont en effet été taxés de noms d'oiseaux comme «obsolètes» ou «gaspilleurs». Les Verts comme les Vert'libéraux ont annoncé une initiative parlementaire pour relancer très vite cette



Le libéral-radical Jean-Marie Surer et la Vert'libérale Isabelle Chevalley ont obtenu que l'interdiction des chauffages électriques soit retirée, provisoirement. ARC/JEAN-BERNARD SIEBER

interdiction dans un article de loi séparé.

Les députés craignaient le référendum annoncé par Choc électrique, qui regroupe quelque 3000 membres. L'exemple fribourgeois planait sur les débats. La loi sur l'énergie de ce canton a été rejetée par le peuple parce qu'elle comportait cette interdiction. Les députés ont préféré reporter cette disposition pour préserver les autres articles de la loi vaudoise.

Cette stratégie a déplu à la Gauche et à Jacqueline de Quattro, qui ont plaidé en vain pour prendre le risque de conserver la loi dans son intégralité.

Loi plébiscitée

Jacqueline de Quattro a eu l'occasion de se consoler de cette fixa-

tion sur un point de sa loi. L'ensemble du texte a reçu un accueil chaleureux de la part de tous les partis, à l'exception d'une petite majorité de l'UDC. Et c'est finalement par 124 oui, 2 abstentions et 10 non que le parlement est entré en matière.

Le président du groupe UDC, Michaël Buffat, a été assez seul pour dénoncer cette loi: «Elle comporte trop d'interdictions et de contraintes.» Il a été contesté jusque dans son propre camp par Fabienne Despot, qui a défendu cette loi. Et de toutes parts, on a salué ce texte comme un «pas» qui permettra de «relever le défi de la transition énergétique» et de «se passer du nucléaire».

Plusieurs points ont été soulignés, comme l'obligation

faite aux nouveaux bâtiments d'assurer au moins 20% de leur consommation électrique et 30% de la production d'eau chaude par des énergies renouvelables. Tout comme les mesures visant à favoriser l'isolation des immeubles ou à assurer l'assainissement des entreprises gourmandes en énergie. La loi cible en effet surtout le bâti qui, a-t-on martelé, englutit 46% de l'énergie consommée dans le canton de Vaud.

Le second point chaud de la loi sera traité mardi prochain. Les Verts demandent que tous les bâtiments mis en location soient auscultés aux frais de leurs propriétaires. La commission ne demande ce certificat énergétique que pour les immeubles mis en vente.

La de

Psych
L'ajout
soutien
d'hôpi
un troi

Elu à k
Conseil
n'aura j
de devc
égalité.
s'il ne s
constru
tur Hôpi
laisser
ment à c
de l'état
cal de M
faudra
pour tr
Ques
ginale p
rapeutic
psychia
sur laq
Elle est
dement
ques-Ar
premièr
Au stad
mission
aussi v
Mais Jac

En

Info
Jou
sou

Le Gran
commi
canton
Mathie
vise à k
amend
pénal d
système
nimité
député
niveau
l'initiat
conseil
dicau,
Lüsche

Jonctions

PUBLICITÉ



L'abolition des chauffages électriques est remise à des jours meilleurs

GRAND CONSEIL • La loi sur l'énergie sera muette sur leur date d'extinction. Hantés par la votation fribourgeoise de 2012, les députés se promettent d'y revenir plus tard.

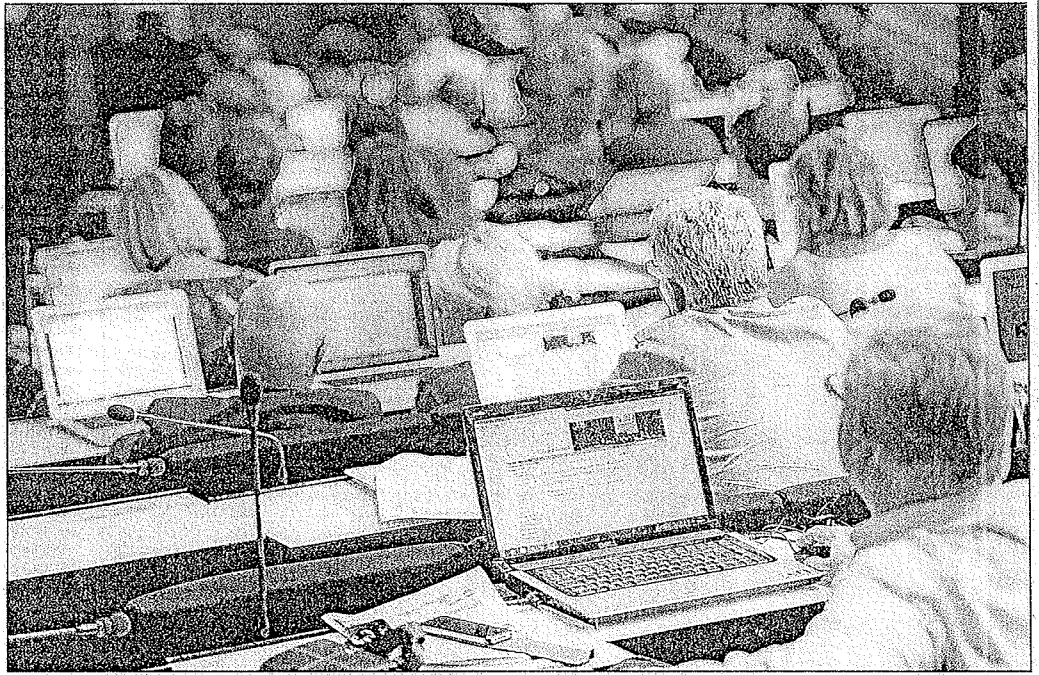
JÉRÔME CACHIN

C'est sous la menace de référendum que les députés ont commencé à examiner hier la loi vaudoise sur l'énergie, qui doit conduire le canton à la sortie du nucléaire. Les utilisateurs de chauffages électriques et chauffe-eau, regroupés dans l'association «Choc électrique», font planer cette menace depuis que le projet de loi est en gestation. Aujourd'hui, ses 3600 membres sont «fâchés» par la proposition d'interdiction, à l'horizon 2030, des chauffages électriques, a rappelé le représentant de l'association au sein du parlement, Hans-Rudolf Kappeler (PLR): tout est prêt pour le «choc frontal» du référendum, promet-il.

Pour éviter ce choc, justement, les partisans de la nouvelle loi ont leur solution: d'abord, la loi doit rester muette sur la date d'extinction des chauffages électriques; ensuite, une fois la loi votée, une nouvelle date sera proposée. «La loi est aujourd'hui prise en otage par des milieux particulièrement agressifs», résume Vassilis Venizelos, président du groupe vert. Les groupes socialiste, vert, vert/libéral et PDC-Vaud Libre adhèrent à cette proposition, pour ne pas mettre en péril les autres aspects de la loi.

Subventionnement

Selon la ministre de l'environnement, Jacqueline de Quattro, ces chauffages et chauffe-eau électriques représentent 8 à 9% de la consommation électrique totale. L'importance de ce potentiel d'économies a convaincu la magistrate PLR de persister à fixer la date de leur abolition dans son projet de loi. Mais le rejet de la loi fribourgeoise sur l'énergie hante la classe politique vaudoise. En novembre 2012, les citoyens fribourgeois avaient en



Afin de ne pas mettre en péril la loi sur l'énergie, les députés ont mis momentanément de côté la question des chauffages électriques. ARC

effet rejeté par 50,75% un projet de loi qui visait aussi, à l'instar du texte vaudois, à interdire les chauffages électriques.

Le Conseil d'Etat a fait des concessions: plutôt que de vouloir les débrancher en 2025 comme à Fribourg, l'échéance a été fixée à 2030. En commission, les mécontents n'avaient pas réussi à repousser l'échéance à 2035 ou 2043. D'autres revendications de «Choc électrique» ont été pourtant partiellement prises en compte, puisqu'une possibilité de subventionnement pour le remplacement a été inscrite dans

le projet de loi. Elle ne concernera que les petits propriétaires démontrant qu'ils manquent de moyens pour remplacer leur chauffage par une autre source d'énergie. De même, des exceptions ont été précisées. Mais «Choc électrique» n'a pas plié.

De Quattro versus PLR

Hier, Jacqueline de Quattro a vu une très large majorité supprimer toute échéance, mais pour la bonne cause. «Il s'agit de reculer pour mieux sauter», résumait Jérôme Christen (Vaud Libre). Tous les groupes – sauf

l'UDC et une partie du PLR – conviennent qu'une prochaine initiative parlementaire devra fixer une échéance. Il ne fait guère de doute que la menace d'un référendum ne sera pas écartée, face au lobby des gaspilleurs», comme le qualifie Laurent Ballif (ps).

Même sans échéance, le simple principe de mise à mort des chauffages électriques a été attaqué par l'UDC et le PLR. Deux propositions ont été décriées par Jacqueline de Quattro et les autres groupes politiques comme rétrogrades.

D'une part, l'UDC proposait de n'interdire que l'installation de nouveaux chauffages électriques et d'autoriser la rénovation des actuels: seuls quelques députés PLR s'y sont ralliés. D'autre part, le PLR proposait de prohiber l'installation de nouveaux chauffages et le «renouvellement intégral» des actuels, mais d'autoriser le renouvellement partiel.

Le PLR et l'UDC n'ont pas convaincu au-delà de leurs propres rangs et ont été minorisés. Le débat se poursuivra mardi prochain. I

CE
P
a
d

Le t
cep
lect
kin
futu
dre:
selc
Ha

bat,
ral
64
pas
préj
Gra
Un
pro

il fa
qui
mill
30
pric
per:
app
la v

Pou
pas
kin
été:
dui
ting
Chc
doit
fort,

ont
de l
un
plac
de (C
bes
visé
prop
pou
lion

LE
PO
GL
gna
Gla